

**MAIRIE
DE
BESSINES-SUR-GARTEMPE
87250**

ARRÊTÉ



Réglementant la circulation
Chemin du Puy du Portail

La Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le décret N°54-724 du 10 Juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière
Vu la demande reçue en date du 2 avril 2025 de la société ALLEZ & Cie Za du Puy Gaillard – 87520 ORADOUR S/GLANE concernant les travaux SEHV d'enfouissement des réseaux – Chemin du Puy du Portail à BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETE

ARTICLE I : A l'occasion des travaux SEHV d'enfouissement des réseaux - Chemin du Puy du Portail à BESSINES-SUR-GARTEMPE, la circulation sera interdite sur la voie concernée par les travaux à compter du 9 avril 2025 et pendant la durée des travaux.

Le stationnement des véhicules est interdit durant les travaux sur la portion concernée.

ARTICLE II : La signalisation et la protection du chantier seront assurées par la société ALLEZ & Cie conformément à la réglementation en vigueur.

La société ALLEZ & Cie devra se rapprocher du responsable des services techniques de la commune avant de débuter son intervention 06.08.68.34.04.

Cet arrêté ne dispense pas des demandes d'autorisations d'urbanisme qui peuvent être nécessaires.

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie
M. le Chef du Centre de secours de BESSINES
La société ALLEZ & Cie

Fait et arrêté à Bessines, le 3 avril 2025

La Maire



Andréa BROUILLE